

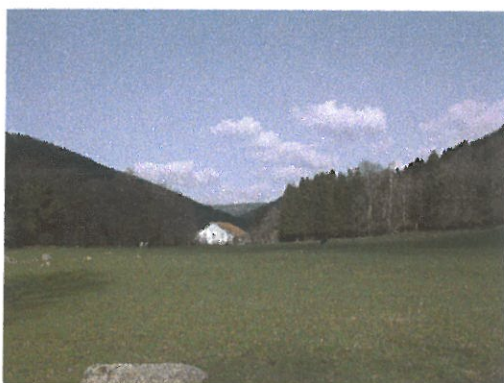
8 JUIL. 2004

Le Maire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES VOSGES



Plan Local d'Urbanisme de ROCHESSON



3e - Orientations d'Aménagements

*P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 2 juillet 2004*



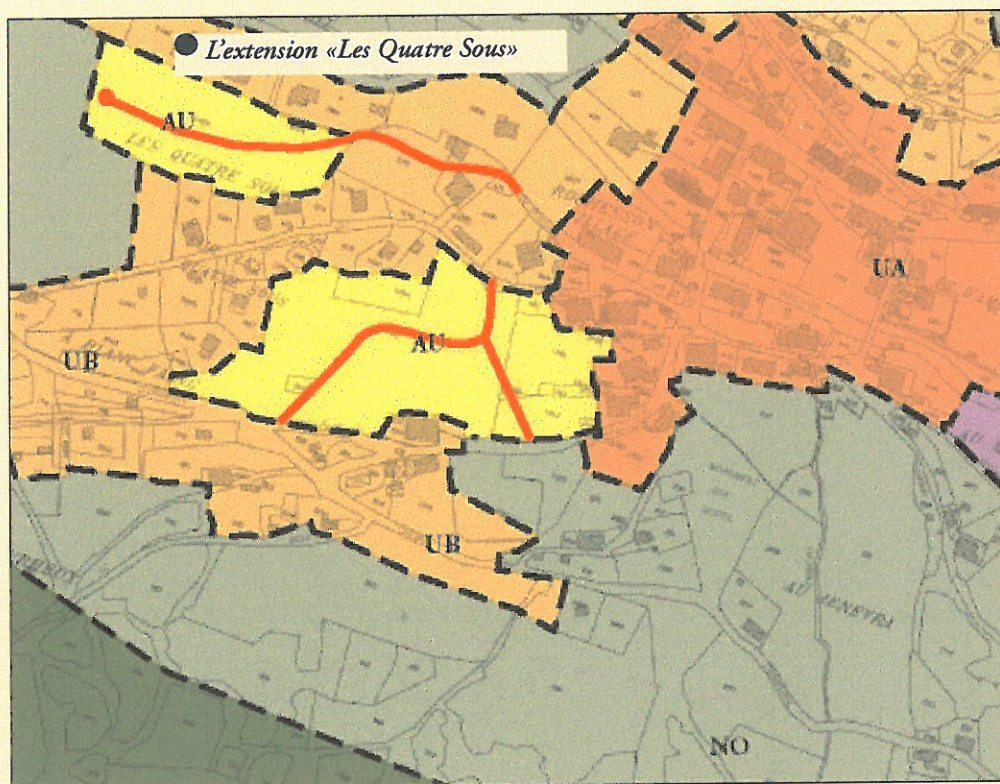
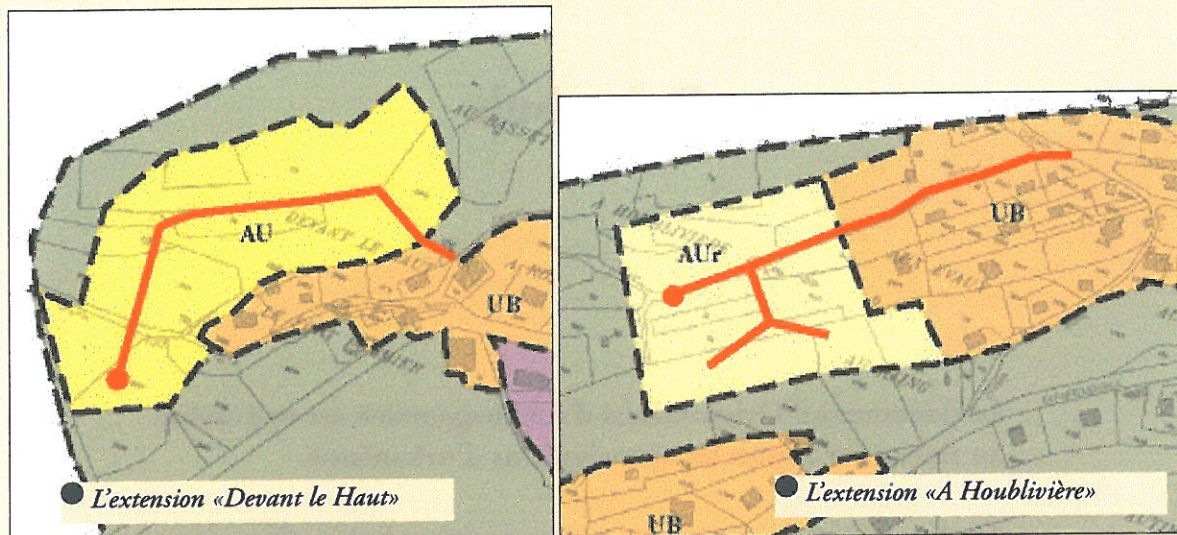
PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.E. 4
Reçu le -9 JUIL. 2004
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cogit Habilis

Préambule

Le document d'Orientations d'Aménagements est opposable au tiers pour toutes les autorisations d'urbanisme.

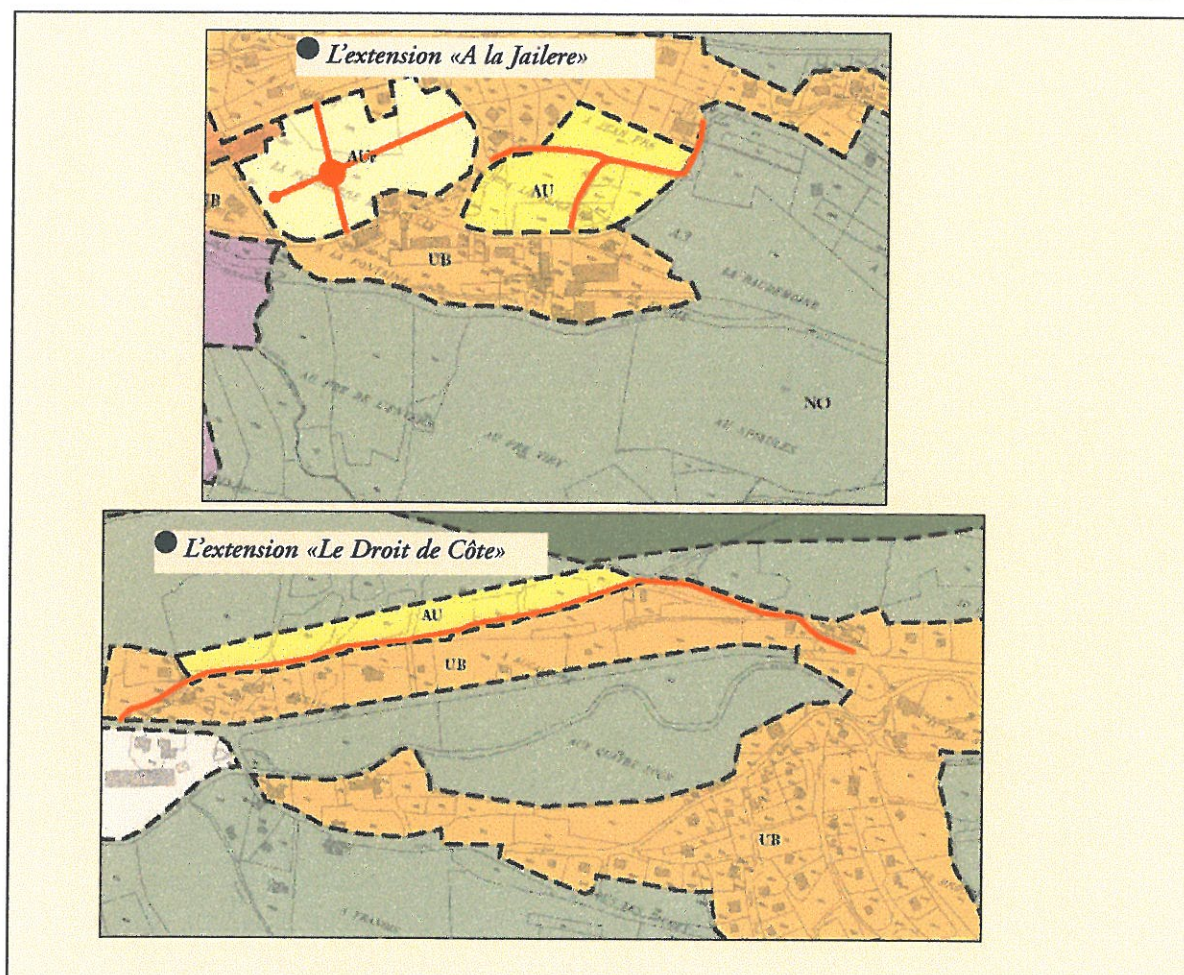
Ce document est essentiel pour concrétiser l'objectif majeur du Projet de village de Rochesson : construire un cadre de vie de qualité.



● Les schémas de voirie en rouge ont pour but de garantir un aménagement cohérent des zones à urbaniser. Le document d'Orientations d'Aménagements impose leur principe, mais il est laissé au plan d'aménagement de chaque zone le soin de finaliser leur localisation détaillée (celui-ci ne pouvant remettre en cause la dimension fonctionnelle des Schémas du présent document).

Une orientation majeure : construire un cadre de vie de qualité au travers d'une localisation optimale des principales extensions du bâti de Rochesson

- La localisation des principales extensions du bâti prévues au P.L.U. offre une insertion dans le site opportune à la fois pour le maintien des qualités paysagères et pour la qualité résidentielle des habitations.
- La mobilisation effective des sites destinés à l'extension du bâti doit être optimale. C'est à cette fin que le document d'Orientation d'Aménagement comprend un schéma de voirie pour les principaux sites d'extension du bâti.
- Tout projet de construction doit respecter le principe proposé par les schémas afin de garantir la cohérence et la poursuite de l'aménagement de la zone.
- Tout projet de construction doit respecter l'identité urbaine de Rochesson et le caractère des espaces ouverts. Le C.A.U.E., le S.D.A.P., le P.N.R. du Ballon des Vosges et les services de la D.D.E. peuvent apporter des conseils aux particuliers dans l'utilisation de matériaux, techniques et couleurs adaptés à l'identité villageoise.





COMMUNE DE
ROCHESSON

MODIFICATION N°1

ORIENTATION PARTICULIERE

Secteur: La Fourriere du Moulin
Echelle : 1/2.000

**Approuvé par délibération
du conseil municipal
du 2 juillet 2004**

Modifié par délibération
du conseil municipal
du 7 mars 2008

Le Maire,

